

Département
Des Deux-Sèvres

République Française

Arrondissement
De Bressuire

S E V T

Siège :
2 Rue Marcel Morin
79100 THOUARS CEDEX
Tél. 05.49.66.01.06

SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 21 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mai le Comité Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 11 mai 2026	Nombre de délégués en exercice : 34 Présents : 31 Absents excusés : 4 Absents : 1 Votants : 32 (dont 1 pouvoir)
--------------------------------------	---

PRESENTS : Mme ARDRIT Edwige ; M. AUBRUN Thomas ; M. BARREAU Dominique ; M. BIGOT Vincent (suppléant) ; M. BIZAGUET Antoine ; M. CHABAUTY Gérard ; Mme CHABAUTY Viviane ; M. CHARBONNEAU Romain ; M. CHEVALLIER Jérémy ; M. DECHEREUX Thierry ; Mme DE KEATING HART Sophie ; M. DORET Michel ; M. ERNOULT Gérard ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; Mme GUILLOT Mélanie ; M. HARDY Renaud ; M. HOUSSIER Christian ; M. JEUDI Daniel ; M. JOZEAU Jacky ; M. MACAIRE Félix ; M. NERBUSSON Joël ; Mme NOLOT Monique ; M. NOIRAUD Bernard ; M. PAQUEREAU Dominique ; M. PILLOT Jean ; Mme PORTET Martine ; M. POUIT Stéphane ; M. QUINAULT Sébastien ; M. RENAUD Denis ; Mme SALVEZ Frédérique ; M. SORIN Grégory ; M. THOMAS Abigaël (suppléant).

ABSENTS EXCUSES : M. BICHOT Sébastien ;
M. DUBOIS-HALOPÉ Paul-Éric est remplacé par M. BIGOT Vincent ;
M. URBAIN Axel est remplacé par M. THOMAS Abigaël ;
M. LIAUD Patrick a donné pouvoir à Mme SALVEZ Frédérique.

ABSENTS : M. CHARBONNEAU Romain.

Secrétaire de séance : M. MACAIRE Félix.

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU**

Monsieur le Président expose aux membres du Comité Syndical que le Président et les Vice-Présidents sont membres d'office du bureau et qu'il convient d'élire 10 autres membres.

L'élection des membres du bureau doit avoir lieu au scrutin uninominal et secret, à la majorité absolue aux deux premiers tours.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu.

Le comité décide (1 abstention) de procéder à l'élection à mains levées pour chaque membre.

1^{er} membre du bureau

Après avoir sollicité les déclarations de candidatures, Monsieur le Président enregistre celle de :

- M. Jacky JOZEAU au poste de membre du bureau.

Il est alors procédé au vote à mains levées.

Ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés avec 31 voix et 1 abstention ; **M. Jacky JOZEAU** est proclamé **membre du Bureau** du Syndicat d'Eau du Val du Thouet et est immédiatement installé.

2^{ème} membre du bureau

Après avoir sollicité les déclarations de candidatures, Monsieur le Président enregistre celle de :

- M. Michel DORET au poste de membre du bureau.

Il est alors procédé au vote à mains levées.

Ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés avec 31 voix et 1 abstention ; **M. Michel DORET** est proclamé **membre du Bureau** du Syndicat d'Eau du Val du Thouet et est immédiatement installé.

3^{ème} membre du bureau

Après avoir sollicité les déclarations de candidatures, Monsieur le Président enregistre celle de :

- M. Joël NERBUSSON au poste de membre du bureau.

Il est alors procédé au vote à mains levées.

Ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés avec 31 voix et 1 abstention ; **M. Joël NERBUSSON** est proclamé **membre du Bureau** du Syndicat d'Eau du Val du Thouet et est immédiatement installé.

4^{ème} membre du bureau

Après avoir sollicité les déclarations de candidatures, Monsieur le Président enregistre celle de :

- M. Jérémy CHEVALLIER au poste de membre du bureau.

Il est alors procédé au vote à mains levées.

Ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés avec 31 voix et 1 abstention ; **M. JérémY CHEVALLIER** est proclamé **membre du Bureau** du Syndicat d'Eau du Val du Thouet et est immédiatement installé.

5^{ème} membre du bureau

Après avoir sollicité les déclarations de candidatures, Monsieur le Président enregistre celle de :

- M. Jean PILLOT au poste de membre du bureau.

Il est alors procédé au vote à mains levées.

Ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés avec 31 voix et 1 abstention ; **M. Jean PILLOT** est proclamé **membre du Bureau** du Syndicat d'Eau du Val du Thouet et est immédiatement installé.

6^{ème} membre du bureau

Après avoir sollicité les déclarations de candidatures, Monsieur le Président enregistre celle de :

- Mme Sophie DE KEATING HART au poste de membre du bureau.

Il est alors procédé au vote à mains levées.

Ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés avec 31 voix et 1 abstention ; **Mme Sophie DE KEATING HART** est proclamé **membre du Bureau** du Syndicat d'Eau du Val du Thouet et est immédiatement installée.

7^{ème} membre du bureau

Après avoir sollicité les déclarations de candidatures, Monsieur le Président enregistre celle de :

- M. Thierry DECHEREUX au poste de membre du bureau.

Il est alors procédé au vote à mains levées.

Ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés avec 31 voix et 1 abstention ; **M. Thierry DECHEREUX** est proclamé **membre du Bureau** du Syndicat d'Eau du Val du Thouet et est immédiatement installé.

8^{ème} membre du bureau

Après avoir sollicité les déclarations de candidatures, Monsieur le Président enregistre celle de :

- M. Stéphane POUIT au poste de membre du bureau.

Il est alors procédé au vote à mains levées.

Ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés avec 31 voix et 1 abstention ; **M. Stéphane POUIT** est proclamé **membre du Bureau** du Syndicat d'Eau du Val du Thouet et est immédiatement installé.

9^{ème} membre du bureau

Après avoir sollicité les déclarations de candidatures, Monsieur le Président enregistre celle de :

- M. Dominique PAQUEREAU au poste de membre du bureau.

Il est alors procédé au vote à mains levées.

Ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés avec 31 voix et 1 abstention ; **M. Dominique PAQUEREAU** est proclamé **membre du Bureau** du Syndicat d'Eau du Val du Thouet et est immédiatement installé.

10^{ème} membre du bureau

Après avoir sollicité les déclarations de candidatures, Monsieur le Président enregistre celle de :

- Mme Edwige ARDRIT au poste de membre du bureau.

Il est alors procédé au vote à mains levées.

Ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés avec 31 voix et 1 abstention ; **Mme Edwige ARDRIT** est proclamé **membre du Bureau** du Syndicat d'Eau du Val du Thouet et est immédiatement installée.

Pour rappel, les **membres du bureau** qui ont été désignés sont :

- **M. Bernard GAUFFRETEAU (Président) ;**
- **M. Dominique BARREAU (1^{er} Vice-Président) ;**
- **M. Bernard NOIRAUD (2^{ème} Vice-Président) ;**
- **M. Thomas AUBRUN (3^{ème} Vice-Président) ;**
- **M. Jacky JOZEAU ;**
- **M. Michel DORET ;**
- **M. Joël NERBUSSON ;**
- **M. Jérémy CHEVALLIER ;**
- **M. Jean PILLOT ;**
- **Mme Sophie DE KEATING HART ;**
- **M. Thierry DECHEREUX ;**
- **M. Stéphane POUIT ;**
- **M. Dominique PAQUEREAU ;**
- **Mme Edwige ARDRIT.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Bernard GAUFFRETEAU

